

## LETTRE DE DIFFUSION TIC n° 28, avril 2008



Le 8<sup>ème</sup> concours Savoir-Faire et Patrimoine ainsi que le 1<sup>er</sup> concours Maisons Saines et Energies sont lancés. N'hésitez pas à consulter le règlement et à demander de plus amples explications sur ces 2 concours en ligne.

Les animateurs CEMI,  
Valérie MALZAC et Arnaud PRUNET



### ACTUALITÉS

#### La SP3 de Windows XP disponible à la fin du mois d'avril :

Selon le Blog Neowin.net, le troisième service pack de Windows XP sera disponible à tous les utilisateurs à partir du 29 avril via Windows Update.

La seule réelle nouveauté de ce service pack, Network Access Protection, est un logiciel qui vérifie la bonne santé d'un ordinateur (sans virus ni logiciel de contrôle de la machine) avant de le laisser accéder au réseau de l'entreprise.

Pour le reste, le XP SP3 accumulera des correctifs de sécurité publiés depuis la sortie du SP2.

#### Retrouvez en ligne les concours de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 2008 :

8<sup>ème</sup> concours Savoir-faire et Patrimoine : permet d'assurer la promotion des entreprises lozériennes ayant œuvré significativement en matière de rénovation, restauration de bâtis anciens caractéristiques

<http://www.restaurbati.com>

1<sup>er</sup> concours des Maisons Saines et Energies : il s'agit d'encourager le recours aux nouveaux systèmes de constructions performants que ce soit au niveau : production énergétique (énergies renouvelables), consommation (économie d'énergie et rendements des matériels), construction (conception, implantation, nature des matériaux...), isolation (matériaux sains, pouvoir isolant...), et d'identifier les entreprises artisanales du département ayant concouru à la mise en œuvre de ces procédés.

[www.cma-lozere.fr](http://www.cma-lozere.fr)



### AGENDA

#### Les stages informatiques du Centre Multimédia et Internet (CEMI) :

- Devis et factures informatisées : 28 avril et 05 mai 2008 (09h00-17h00)
- Automatisez les calculs de votre entreprise (EXCEL) : 02 et 09 juin 2008 (09h00-17h00)

#### Les sessions du Passeport pour l'Economie Numérique au CEMI :

- Informatiser ma gestion d'entreprise : 30 avril 2008 (14h00 - 17h00)
- Mon entreprise sur le Web : 14 mai 2008 (14h00 - 17h00)
- De la création à l'exploitation de l'entreprise : 19 mai 2008 (10h00 - 15h30)



## L'ASTUCE DU MOIS

### Zoomer sur une page Web :

Suivant la résolution de son écran, il arrive très souvent d'avoir du mal à visualiser dans de bonnes conditions certaines pages Internet, les caractères apparaissant, par exemple, trop petits.

Pour remédier à cela, vous pouvez utiliser les propriétés de zoom disponibles.

Pour zoomer sur une page web, appuyez sur Ctrl puis, tout en restant appuyé, faire tourner la molette de la souris (en avant pour zoomer, en arrière pour dé zoomer).

Si vous n'avez pas de molette sur la souris, qu'à cela ne tienne, faites la même chose, mais avec les touches "+" et "-" de votre clavier.



## LE LOGICIEL DU MOIS

### Récupérer les informations importantes de votre système d'exploitation :

Au fur et à mesure de l'utilisation de son ordinateur dans le temps, il apparaît que ce dernier est de plus en plus lent (logiciels espions non détectés, logiciels installés pour tests et mal désinstallés...).

Le seul « remède » vraiment efficace consiste alors à formater sa machine et à réinstaller son système d'exploitation. Le problème est que, une fois nettoyé, on perd l'ancienne clef d'activation de Windows.

WinKey est un petit utilitaire qui, une fois lancé, permet de récupérer dans les informations du système d'exploitation de votre ordinateur, la clé d'activation de Windows.

Il convient donc d'exécuter le logiciel avant le formatage et la réinstallation du système.

<http://www.01net.com/telecharger/windows/Utilitaire/systeme/fiches/35197.html>



## LE SITE INTERNET DU MOIS

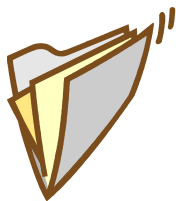
### Quelle procédure adopter en cas de litige avec sa banque :

Il peut arriver qu'un différend vous oppose à votre banque comme cela pourrait se produire avec n'importe quel autre personne.

La cause de votre mécontentement peut correspondre à un réel dysfonctionnement. Elle peut aussi être le résultat d'une difficulté de communication avec votre banquier, où chacun a du mal à comprendre l'autre. Comment faire alors pour résoudre à l'amiable le litige et éviter un recours devant le tribunal, recours généralement disproportionné avec l'enjeu du litige ?

Ce mini guide, diffusé par les Clés de la Banque, présente la procédure à adopter en cas de litige avec sa banque.

<http://www.lesclesdelabanque.com/Web/Cles/content.nsf/DocumentsByIDWeb/7BSJFC?OpenDocument>



## LE DOSSIER DU MOIS :

### Utiliser l'assistance à distance :

Il vous est sûrement tous arrivé, un jour ou l'autre, de devoir demander de l'aide à un ami pour un problème rencontré sur votre ordinateur.

Pour vous dépanner, cet ami vous a envoyé la procédure à suivre par mail, s'est entretenu avec vous par téléphone ou par messagerie instantanée, ou s'est rendu chez vous directement (s'il n'habite pas trop loin).

Le problème majeur, en ce qui concerne les 2 premiers cas de figure, c'est que vous ne voyez pas comment réagi la personne aux explications que vous lui donnez.

Avec Windows XP et Windows Vista, vous disposez d'une fonctionnalité d'assistance à distance qui permet à un utilisateur de confiance de regarder ce que vous faites et même éventuellement de prendre le contrôle de votre ordinateur pour vous aider à résoudre vos problèmes.

De la même façon, si vous êtes un utilisateur expérimenté, vous pouvez aider vos amis par ce biais.

### Activer l'assistance à distance :

Tout d'abord, vous devez activer l'assistance à distance afin de permettre à utilisateur distant de vous connecter à votre ordinateur.

Ouvrez le « Panneau de configuration » en cliquant sur le bouton « Démarrer » puis sur « Panneau de configuration ». Double cliquez sur l'icône « Système ». Dans la fenêtre qui apparaît, ouvrez l'onglet « Utilisation à distance ». Cochez alors la case « Autoriser l'envoi d'invitations d'assistance à distance à partir de cet ordinateur ». Validez alors par « OK ».

### Inviter un ami à se connecter :

Ouvrez le Centre d'aide et de support en cliquant sur le bouton « Démarrer » puis sur « Aide et support ». Cliquez alors sur le lien « Invitez un ami à se connecter à votre ordinateur avec l'assistance à distance ».

Cliquez ensuite sur le lien « Inviter quelqu'un pour vous aider ».

Sous la rubrique « Utiliser le courrier électronique », saisissez l'adresse de messagerie de la personne à qui vous souhaitez demander de l'aide. Cliquez ensuite sur le lien « Inviter cette personne ».

Saisissez un message présentant votre problème, puis cliquez sur le bouton « Continuer ».

Sélectionnez la durée de validité de l'invitation, « 1 heure » par exemple, puis définissez un mot de passe. Votre ami devra alors utiliser ce mot de passe dans les 60 minutes pour se connecter à votre ordinateur. Cliquez enfin sur le bouton « Envoyer cette invitation ».

Votre ami reçoit alors le message comportant l'invitation en pièce jointe. Il doit double-cliquer sur le fichier pour l'exécuter. Une fenêtre s'ouvre lui demandant le mot de passe que vous avez défini précédemment. Après l'avoir saisi, votre ami doit cliquer sur le bouton **Oui**.

De votre côté, vous êtes averti que votre ami a accepté votre invitation. Cliquez sur le bouton **Oui** pour l'autoriser à afficher votre écran et converser avec vous.

Si vous utilisez un pare-feu, il se peut que votre interlocuteur ne puisse pas se connecter à votre ordinateur. Pour corriger cela, vous devez modifier les paramètres avancés de votre pare-feu afin d'autoriser le service Bureau à distance à être accessible à des utilisateurs Internet.

### L'intervention à distance :

Votre interlocuteur voit alors votre écran. Vous pouvez dialoguer ensemble en saisissant vos messages dans la zone « Entrée du texte », puis en cliquant sur le bouton « Envoyer ». De cette façon, votre interlocuteur peut contrôler les manipulations qu'il vous dit d'effectuer. Notez qu'à ce moment, votre interlocuteur ne peut pas contrôler votre ordinateur. Il voit uniquement ce que vous faites.

Si vous souhaitez donner le contrôle total de votre ordinateur à votre interlocuteur, ce dernier doit vous le demander en cliquant sur le bouton « Prendre le contrôle » qui se trouve en haut de la fenêtre. Acceptez alors l'opération en cliquant sur le bouton « Oui ». Votre interlocuteur peut ainsi contrôler votre ordinateur comme s'il se trouvait physiquement devant votre écran.

À tout moment, chacun des correspondants peut mettre fin à la prise de contrôle en appuyant sur la touche » Echap ».

Lorsque l'intervention à distance est terminée, cliquez sur le bouton « Déconnexion ».

Avant d'autoriser le contrôle total de votre ordinateur à un utilisateur distant, assurez-vous de bien le connaître. Ainsi, ne laissez jamais une personne inconnue croisée au détour d'un forum ou d'un chat se connecter à votre ordinateur.



## LA DEFINITION DU MOIS :

**Service Pack (ou SP)** : ensemble de mises à jour, corrections et/ou améliorations de logiciels livré sous forme d'un seul package (ensemble complet).

**Formatage** : opération qui permet de préparer un support magnétique (disque dur, disquette, cartouche, etc.) à recevoir des informations en effaçant la structure de ses données, ou ses données elles-mêmes.